



Une nouvelle entrave à l'action humanitaire dans les Territoires palestiniens

Le gouvernement israélien vient de prendre la décision de ne plus accorder de permis de travail pour les ONG internationales opérant dans les Territoires palestiniens. Seul un visa de touriste sera dorénavant délivré à leurs équipes sur place. Ce type de visa interdit le travail en Israël et ne l'autorise pas formellement dans les Territoires palestiniens. Il est de plus délivré avec des durées allant d'une semaine à un an, ce de façon totalement aléatoire. Une centaine d'ONG est directement concernée. Cette nouvelle mesure israélienne remet en cause leur mission humanitaire dans les Territoires palestiniens et aura une influence désastreuse sur le sort des populations.

Jérusalem, que l'Etat d'Israël considère comme territoire national, est directement visé. L'interdiction de travailler en Israël signifie pour les ONG internationales l'impossibilité de mener toute forme d'action humanitaire depuis et à Jérusalem-Est, territoire palestinien selon le droit international. L'objectif israélien est clair : pousser ces organisations vers Ramallah et sceller ainsi l'isolement de Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie.

Le gouvernement israélien entretient le flou face aux demandes de clarification. Il a été indiqué, de façon informelle, qu'un visa de touriste donnerait la possibilité de travailler dans les zones contrôlées par l'Autorité palestinienne. Or ces zones ne concernent que 18% de la Cisjordanie. Toutes les ONG présentes sur place faisaient déjà part de graves difficultés pour mettre en place les programmes d'action humanitaire dans les conditions imposées par la politique d'enfermement israélienne. Leur zone d'action se réduit donc encore davantage. Mais en l'absence de toute indication écrite, la situation des équipes sur place reste extrêmement précaire et tributaire des soldats israéliens présents aux checkpoints.

Selon l'article 55 de la 4^{ème} Convention de Genève, Israël, en tant que puissance occupante, a l'obligation « d'assurer l'approvisionnement de la population en vivres et en produits médicaux ; elle devra notamment importer les vivres, les fournitures médicales et tout autre article nécessaire lorsque les ressources du territoire occupé seront insuffisantes ». Depuis 42 ans, cette obligation qui n'a jamais été respectée a été prise en charge par les ONG palestiniennes et internationales.

Après l'opération militaire israélienne de l'hiver 2008/2009 et alors que se poursuit le blocus de la bande de Gaza, les conséquences humanitaires de cette nouvelle mesure israélienne seront considérables.

Nous, ONG travaillant en faveur des populations palestiniennes, craignons que cette mesure ne vienne sceller encore plus radicalement le sort de ces populations, allant ainsi à l'encontre du droit de ces hommes, ces femmes et ces enfants à recevoir une aide légitime et nécessaire dans la situation qui est la leur. Nous demandons au gouvernement israélien de renoncer à cette mesure qui constitue clairement une entrave à l'action humanitaire.

Contacts :

Pauline NOULLET : 01 42 72 71 78
pnoullet@emdh.org

Maxime Guimberteau : 01 40 36 41 46
contact@plateforme-palestine.org